

1. Applicabilité

Les conditions générales de vente de RESSORTS INDUSTRIELS SA (RISA) s'appliquent, sauf indications contraires, expressément convenues par écrit.

2. Offre

Les offres valent pour autant que les qualités, les quantités et les caractéristiques dimensionnelles soient effectivement commandées. RISA n'est pas liée par le prix et le délai de livraison figurant dans l'offre. Toute augmentation de prix ou changement de délai, justifiés par les circonstances, demeurent réservés.

3. Confirmation de commande

Seule la confirmation de commande, que le client doit vérifier dès réception, fait foi. Les conditions générales de vente relatives sont donc considérées comme acceptées. Les prestations ne figurant pas dans la confirmation de commande sont facturées à la livraison. Les modifications de commande sont acceptées pour autant que la mise en fabrication n'ait pas débuté. En cas d'annulation de commande, les frais engagés par RISA, tels que l'étude, les essais, la matière, les ébauches, l'outillage, les supports de contrôle, seront facturés au client sans préavis.

4. Livraison

La livraison est strictement conforme à la confirmation de commande, hormis la quantité des pièces qui peut varier de $\pm 10\%$. Les livraisons sur appel sont admises dans le cadre d'une commande globale ou d'un contrat-cadre et ne s'étendent pas au-delà d'une année.

5. Emballage et transport

A moins que des instructions particulières d'emballage soient expressément convenues par écrit à la commande, RISA décide de l'emballage et du colisage. RISA facture les frais y relatifs à la livraison.

6. Transfert de risques

Les risques sont transférés au client dès l'expédition de la marchandise.

7. Entreposage et stockage

Le risque d'entreposage et de stockage, même temporaire, pouvant altérer les qualités

mécaniques ou esthétiques de la marchandise expédiée, incombe au client.

8. Paiement

Le paiement est effectué selon les conditions figurant sur la confirmation de commande. Si le client ne les respecte pas, il sera tenu de verser un intérêt moratoire de 5%. La marchandise reste propriété de RISA jusqu'au paiement complet de la facture.

9. Compensation

Le client n'a pas le droit de compenser ses paiements par une prétention que RISA n'aurait pas expressément reconnue par écrit.

10. Réclamation

Tout défaut apparent doit faire l'objet d'un avis dans les trente jours au plus tard après la date de livraison. Passé ce délai, la marchandise est tenue pour conforme à la confirmation de commande.

11. Garantie

Le délai de garantie court dès la livraison. La garantie se limite uniquement au remplacement des pièces reconnues défectueuses (frais d'expédition inclus ; autres frais exclus). Toute autre prétention, notamment en dommage et intérêt, est exclue. La garantie cesse trois mois après la date de livraison.

12. Responsabilité

Mise à part les conditions de garantie mentionnées ci-dessus, RISA n'assume aucune autre responsabilité.

13. Propriété intellectuelle

Les dessins, les plans, les projets ou les informations techniques établies par RISA ne doivent pas être reproduits ou communiqués à des tiers. Une participation aux frais d'outillage est facturée au client et ne confère aucun droit de propriété sur l'outillage par le client. RISA en assure l'entretien. Cependant, les frais de modification restent à la charge du client.

14. For et droit applicable

En passant commande, le client est soumis exclusivement à la juridiction du for de Porrentruy. Tout litige résultant de l'application de l'interprétation des présentes conditions générales sera jugé selon le droit suisse.